

**Attestation médicale d'incapacité permanente de suivre un parcours
d'accueil obligatoire dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale**

**Cette attestation sert à demander une exemption comme visée par l'article 5, §2, 5°, de
l'ordonnance du 20 juillet 2023 concernant le parcours d'accueil et d'accompagnement des
primo-arrivants et des personnes étrangères.**

Je soussigné(e), docteur en médecine, déclare avoir interrogé et examiné personnellement
monsieur/madame

....., né(e) le
....., domicilié(e) à
..... le
..... et le/la déclare incapable de façon permanente de participer ou
de poursuivre le parcours d'accueil en raison d'une maladie grave ou d'un handicap mental ou
physique.

Nom ou cachet du médecin

Date et signature